

10. LA DOCIMOLOGIE, ET APRES ?

Synthèse, par Bernard-André Gaillot.

Ce texte s'efforce de réunir un maximum d'informations concernant les recherches relatives à « l'évaluation », contributions historiques et plus récentes. Le lecteur trouvera également au chapitre 11 (« glossaire ») quelques précisions supplémentaires à propos de définitions. Se reporter en bibliographie (12) pour les principales références.

Quitte à surprendre certains, nous commencerons par dire que les réflexions d'ordre « *docimologique* »¹ sont à la fois simples et anciennes.

Elles sont simples car elles s'appréhendent finalement comme le lieu d'un très clair changement de cap (ou de philosophie) : le passage ou le glissement de la notation d'un objet produit à l'évaluation des compétences réellement acquises.

Elles sont d'ores et déjà historiques car elles nous renvoient deux siècles en arrière. En effet, dès 1805, un essai sur *L'Enseignement des mathématiques*² dénonçait explicitement l'erreur de ciblage des examens : « Puisque ce n'est pas un effort de mémoire qui caractérise le vrai savoir en mathématiques, c'est donc à tort qu'on emploie un examen oral et par cœur pour s'assurer de la capacité des jeunes gens qui se livrent à l'étude des sciences ». Cet article fustigeait le temps perdu « à rabâcher », l'illusion de « connaissances acquises que pour en faire parade un seul jour » et l'absurdité d'un enseignement organisé dans le seul but d'obtenir une bonne note à l'examen. On remarque que tout est déjà dit.

Quelques temps plus tard, en Angleterre dès 1888 (Edgeworth), en Suisse dès 1914 (Bovet), aux U.S.A. (Starch, 1917-24), de nombreuses contributions démontraient l'existence de divergences dans les notations d'examineurs différents.

En France, ce sont les études de Laugier et Piéron entreprises sur les notes du Certificat d'Etudes en 1922 puis sur le Baccalauréat en 1932 qui mirent à leur tour en lumière les écarts de jugement considérables qui affectaient la notation des copies... Outre les questions de sévérité et d'usage de l'échelle de notes, la docimologie avait réussi à isoler de

¹ Du grec *dokimé* : épreuve. Le mot est forgé par H. Piéron en 1922 pour nommer l'étude des examens.

² F. Lacroix, dans le contexte de la création des principaux examens et concours de recrutement par Napoléon en 1808, cité par H. Piéron (1963), *Examens et docimologie*, Paris, PUF, p. 3).

multiples *déterminants de disparités de jugements* entre correcteurs (infidélité dans le temps, effets d'ordre, effets de contraste, effets d'informations sur les élèves connues *a priori*, effets divers de "halo") et montré que la "vérité" de la note ne pouvait être qu'un mythe (127 correcteurs pour stabiliser une note de philosophie, avait-on calculé en 1936 !³).

La reprise de ces recherches dans les années soixante-dix⁴ a totalement confirmé les observations du début du siècle. Pourtant, la note n'a perdu ni son crédit ni son utilité, d'autant moins qu'elle est vivement attendue par l'institution afin de permettre additions et moyennes. Nous parlons là de docimologie.

Venons-en à « l'évaluation ». Si le mot est ancien (1361), la littérature concernant les problèmes de mesure des résultats scolaires nous apprend que ce n'est qu'après les années 1930-40 aux USA que l'on est passé progressivement de la *Testing period* (Tyler, 1934) ou *Measurement period* vers une nouvelle voie nommée *Evaluation period*.

Le terme est flou (le dictionnaire ne juxtapose-t-il pas les synonymes calcul et approximation ?) mais il s'appuie sur l'élargissement des visées mises en lumière par les travaux sur les objectifs et qui restaurent l'élève comme totalité.⁵

Ce qui différencie l'évaluation (qualitatif) de la mesure (quantitatif), c'est le jugement de valeur. Pour P. Perrenoud (in Allal, 1979), « il y a évaluation dès que se forme dans l'esprit du maître un jugement de valeur sur la compétence d'un élève, son intelligence, sa personnalité, sa conduite » (C. Rogers était plus radical : « enseigner, c'est évaluer ; évaluer, c'est enseigner »⁶). Dès lors, le modèle docimologique comme étude des examens, tout en restant le préalable indispensable, se révèle être une fausse piste. Dès lors, il ne s'agit plus de comparer une performance à une norme mais d'apprécier un processus de construction de la personne. Toutefois, la problématique de l'évaluation s'y révèle clairement sans pour autant être résolue : nous n'avons accès qu'à des productions ou des comportements alors que nous visons leur auteur, ou, pour reprendre l'éclairage apporté par Chomsky en 1968, par-delà les faits (les performances immédiates), nous cherchons la *compétence* (appréciation du potentiel de l'élève, de ses capacités d'initiatives durables), nous y reviendrons plus avant.

S'agissant maintenant des arts plastiques, rien dans ces premières études relatives à la notation ne concernait notre discipline et très peu d'ailleurs abordaient le terrain de l'expression (comme la composition française). Quant au professeur d'arts plastiques, il était placé face à deux options : soit il désirait comptabiliser des savoir-faire, ce qui impliquait la scolarisation des activités plastiques et leur réduction à des exercices de maîtrise ; soit il s'efforçait de juger des qualités d'une œuvre, au risque de s'en remettre, faute de directives, à une pratique d'évaluation totalement intuitive.

Les recherches que nous avons menées au début des années quatre-vingt⁷ et portant sur la notation des productions plastiques scolaires révélèrent l'existence de disparités de jugement *aussi fortes* que dans les autres disciplines d'expression, ceci bien qu'il soit plus aisé de comparer simultanément des travaux offerts au regard que de lire successivement des copies écrites. Les écarts de notes correspondaient à ceux relevés dans le contexte général, le maximum étant de 12 en arts plastiques pour une reprise de notation d'épreuves du bac, pour une moyenne des écarts de 3 points. Cette étude avait permis d'établir que nous sommes dépendants d'attentes produites par la prise en compte *d'informations a priori* relatives aux

³ Laugier et Weinberg, in H. Piéron (1963), *op. cit.*, p.23.

⁴ G. Noizet et J.P. Caverni (1978), *Psychologie de l'évaluation scolaire*, Paris, P.U.F., pp. 77-117 ainsi que: J.J. Bonniol (1981), *Déterminants et mécanismes des comportements d'évaluation d'épreuves scolaires*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux, pp. 75-110.

⁵ H. Greene, G. Jorgenstein (1962), *Measurement and Evaluation in the Modern School*, New York, McMillan.

⁶ C. Rogers (1972), *Liberté pour apprendre ?*, Paris, Dunod, p. 172.

⁷ B.A. Gaillot (1987), *Evaluer en arts plastiques*, Thèse de Doctorat, Université de Lyon.

producteurs, que nous sommes également sensibles aux effets de *contraste par contiguïté*, mais surtout, en droite ligne des recherches de Berlyne, Bernard et Francès⁸, que nous sommes sujets à des considérations hédoniques portant sur les *dimensions plastiques* ou visuelles des objets à évaluer. Coloris et complexité avaient été testés significativement, ce qui autorisait à penser par *extension validante* : le degré de réalisme, l'originalité ainsi que le rapport à toute idéologie plastique référentielle, ceci naturellement entendu lorsque ces variables n'ont pas à fonctionner comme critère d'évaluation⁹.

Ainsi, notre appréciation, même guidée par la mise au clair de critères préalablement élucidés, se trouve-t-elle *perturbée par la prégnance perceptive d'indices non pertinents*, du fait d'une réceptivité particulière de l'évaluateur à leur égard. En vue de modérer ces distorsions, rien n'y fait, ni l'établissement de *barèmes* finement pondérés (ce serait plutôt pire, comme l'avait déjà montré la docimologie¹⁰), ni même la transposition des évaluations en termes de *rang* (loi de Gal proposée par Baret¹¹), sachant qu'un professeur d'art classe plutôt ses travaux par ordre de qualité.

Les constats négatifs de cette époque contribuèrent à proscrire toute notation solitaire au profit d'une *évaluation collective* (notamment au baccalauréat ; ceci était déjà pratiqué pour les concours), et à cerner de manière aussi claire que possible les *repères de réussite* en s'attachant tout particulièrement aux objectifs supérieurs, y compris dans ce que nous appelions « le champ scolaire élargi » : Qu'est susceptible de faire *seul* l'élève hors l'institution scolaire et en quoi ce qui a été fait peut-il attester du développement d'un intérêt et de la construction de compétences réellement acquises « pour la vie » ?

Effectivement, de telles observations ne pouvaient que discréditer la note comme visée unique et qu'inviter à se concentrer sur ce que l'on souhaitait réellement apprécier dans l'opération, autrement dit, elles poussèrent à réfléchir sur la *fonction de l'évaluation* en contexte scolaire. Remarquons en ce qui concerne les arts plastiques en France que, si les instructions Machard (du 14 décembre 1964, par exemple) prodiguèrent en leur temps des conseils clairs relatifs à la notation, cet aspect disparut complètement des préoccupations durant trente années, comme si évaluer allait « de soi ». Il a fallu attendre les programmes pour la 6^{ème} rédigés en 1996 pour qu'un chapitre « évaluation » soit réintroduit, valorisant enfin en des termes actualisés les ambitions de notre discipline¹².

La situation étant générale, on comprendra que la recherche en Sciences de l'Éducation se soit concentrée sur la définition des objectifs, l'évaluation formative, la vérification des compétences et sur tout ce qui contribue à la construction de la personne.

Le passage de la notation à une évaluation au sens plein du terme tient ses racines de l'exploitation de trois recherches américaines :

Il faut mentionner au premier chef le travail de Bloom et de ses collaborateurs (1956) sur les taxonomies (classements) d'objectifs qui ont apporté deux remarques de la plus haute importance : 1) - énoncer des objectifs de formation ne peut se limiter au secteur *cognitif* (ceci doit regrouper instruction et éducation, il y a aussi le procédural et l'affectif) ; 2) - formuler un objectif implique que l'on se préoccupe du *degré d'exigence* (et donc de performance) : ce n'est pas la même chose de viser une simple restitution que de chercher à ce qu'un élève puisse se débrouiller tout seul (expression autonome). De là vient aussi la séparation entre

⁸ D.E. Berlyne (1966), Les mesures de la préférence esthétique, *Sciences de l'art*, n°3, pp. 9-22 ; Y. Bernard (1973), *Psycho-sociologie du goût en matière de peinture*, Paris, éd. du CNRS ; R. Francès (1968), *Psychologie de l'esthétique*, Paris, P.U.F., pp. 118-132 en particulier, soulignant les facteurs les plus souvent désignés comme déterminants : réalisme, originalité, technique, sujet, couleur-lumière, expressivité, raison personnelle subjective.

⁹ B.A. Gaillot (1987), *op.cit.*, pp. 95-177, toutes études statistiquement significatives.

¹⁰ G. de Landsheere (1971), *Évaluation continue et examens*, Bruxelles, Paris, Labor, Nathan, p. 150.

¹¹ M. Baret (1984), Du bon usage de la notation, in *Ateliers lyonnais de pédagogie*, n° spécial de février, pp. 200-208.

¹² Ceci a été détaillé dans B.A. Gaillot (1997), *Arts plastiques, éléments d'une didactique-critique*, Paris, PUF, p.177 à 196.

connaissances et compétences. En référence à ces recherches, G. et V. De Landsheere (1975) hiérarchisèrent les attentes en trois degrés (« maîtrise – transfert – expression »¹³) en y associant le « *principe de réduction* » concernant les objectifs d'expression autonome : « répéter une démarche de création n'est plus de la création », autrement dit s'agissant d'expression plastique, ce qui peut être, plastiquement parlant, une grande initiative associée à une importante prise de risque en 6^{ème} peut ne devenir en 3^{ème} que la simple restitution mécanique d'un pré-acquis.

Au sujet des objectifs d'expression, un autre chercheur de Chicago, Eisner (1969), montra que ceux-ci ne font que créer une *situation exploratoire* où la thématique n'est qu'un *support*, de sorte que le résultat ne peut être qu'une *surprise* et pour l'élève et pour le professeur et qu'ainsi l'évaluation ne peut se fonder *que sur ce qui a été produit*¹⁴. Cette découverte essentielle explique le paradoxe qui travaille la mission d'évaluation de l'enseignant d'arts plastiques : plus l'ambition est grande (objectif d'expression autonome) moins il est possible d'opérationnaliser les objectifs d'acquisitions, c'est-à-dire d'énoncer par anticipation des comportements observables et les critères qui permettront de l'apprécier. Ainsi ne peut-on évaluer et tirer leçon que du « fait accompli »¹⁵.

Corrélativement, Scriven introduisit en 1967 la distinction décisive¹⁶, reprise par Bloom en 71. Alors que l'évaluation sommative se limite à faire le bilan de ce qui est acquis et de ce qui reste à travailler, le concept d'*évaluation formative* présente d'abord celle-ci comme un instrument de régulation (Allal, 1978) et met en avant l'évaluation dans l'architecture didactique comme un élément central de la formation autour de quoi s'organise la « construction stratégique de l'action éducative »¹⁷.

Envisager après Scriven l'évaluation comme instrument de régulation, c'est tout autant désigner et comptabiliser ce qui vient d'être compris que remédier aux dysfonctionnements de la leçon. C'est aussi, dans un contexte d'apprentissage, s'interroger sur le sens de la note que l'on vient de mettre. C'est également s'apprêter à affronter les risques de quiproquos : la prégnance des idéologies plastiques liées à la maîtrise technique, soit qu'elle soit perçue comme compétence attestée, soit qu'elle soit rejetée car trop désuète ; le crédit naïf accordé à un effet involontaire ; l'écran de la parole qui se substitue, celle du professeur comme celle de l'élève ; la crédulité liée à la compréhension : puisque cela a été dit ou fait, cela est définitivement acquis...

Si par le passé la note en arts plastiques soupesait le savoir-faire plasticien, pour reprendre la formule de l'Inspecteur Général Pélissier lors du colloque de St Denis sur « l'artistique » en 1994, « *ce qui nous importe n'est pas tellement ce que les élèves font que ce qu'ils apprennent à travers ce qu'ils font* ».¹⁸

Il s'agit donc de savoir différencier production plastique et acquisition(s) réelle(s) de l'élève en fin de séquence, autrement dit être au clair quant à la définition de termes tels que : - *savoir - connaissance - performance - capacité - compétence*.

Fille directe des taxonomies, la pédagogie *comportementaliste* (en termes behavioristes, le comportement est la réponse à un stimulus) ne comptabilisant que des réussites fragmentaires, avait suscité rapidement de multiples réticences arguant qu'il était

¹³ G. et V. de Landsheere (1976), *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, p. 235.

¹⁴ E.W. Eisner (1969), *Instructional and Expressive Educational Objectives*, in J. Popham, *Instructional Objectives*, Chicago, AERA, p. 14.

¹⁵ La formule est de D. Chateau (1994) in *La question de la question de l'art*, Presses Universitaires de Vincennes, p. 73.

¹⁶ M. Scriven (1967), *The Methodology of Evaluation*, in *Perspectives of Curriculum Evaluation*, AERA Monograph Series on Curriculum Evaluation, n°1, Chicago, Rand Mc Nally, pp. 39-83, ainsi que B.S. Bloom (1971) in *Handbook of Formative and Summative Evaluation*, New York, Mc Graw-Hill.

¹⁷ P. Dominicé (1979), *La formation, enjeu de l'évaluation*, Berne, P. Lang, p. 184.

¹⁸ *L'artistique. Arts plastiques et enseignement* (1997), Créteil, éditions du CRDP, p. 133.

hâtif de s'en tenir à l'apparence de simples performances immédiates et qu'il serait plutôt bienvenu de s'interroger sur les compétences réellement acquises pour le long terme. Aux USA, McClelland¹⁹ introduisit rapidement (1968) la différence entre comportement *répondant* (à un stimulus) et comportement *opérant* (c'est-à-dire être capable d'agir de sa propre initiative et dans la durée) : cela coïncide complètement avec la différence aristotélicienne entre *poiein* et *prattein* (faire et agir) à laquelle nous sommes si attachés en art.

Avançons dans nos définitions. Si l'on se réfère à Kant, la Connaissance est ce qui est universel et transmissible : c'est l'information censée être objective installée dans le répertoire cognitif de l'élève (que l'on peut apprendre et restituer). Mais, en arts plastiques, les connaissances sont généralement empiriques et relatives...

Pour les sciences de l'éducation, le **savoir** désigne les références et informations constituées (ce que Chevallard nomme en mathématiques le « savoir savant »²⁰) ou bien le savoir apprêté par l'institution scolaire (simplifié, hiérarchisé, codifié, transposé par la didactique disciplinaire) pour être enseignable. En arts plastiques, il existe un savoir objectif qui peut s'apprendre : vocabulaire spécifique, œuvres, artistes, mouvements... En revanche, s'il existe bien un savoir technique (le savoir-comment-faire/utiliser un matériau ou un outil), celui-ci reste mort s'il ne se réincarne pas dans l'idiosyncrasie d'un individu.

De ce fait, les **connaissances** sont ce qu'acquiert un sujet à la suite d'un processus de découverte ou d'inculcation. Dans la perspective *socioconstructiviste* qui est la plus proche des arts plastiques, en référence lointaine à Bachelard²¹, « c'est en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique [...] accéder à la science, c'est accepter une mutation brusque qui doit contredire un passé. » Dit autrement – et il semble que ceci soit valable pour les arts – l'élève aborde une information nouvelle à la lumière de ses connaissances déjà là. « *Quelque soient ces connaissances préalables, ce sont elles qui, en premier lieu, vont questionner le savoir [nouveau]. C'est à l'aide de ces connaissances antérieures qu'ils vont le décoder, le mettre en relation avec d'autres connaissances dont ils disposent déjà* »²². En arts plastiques plus que dans certaines autres disciplines, le « conflit cognitif²³ » peut être particulièrement brutal, c'est alors à l'enseignant de susciter au sein de la classe des « interactions sociales » pour confronter les représentations initiales des élèves par la « verbalisation » à la « pluralité des points de vue », nous nous retrouvons ici en terrain connu. Ainsi, en arts plastiques, le caractère *construit* des connaissances intériorisées par l'élève est, si l'on peut dire, doublement ontologique car il est de surcroît dépendant de la singularité et de l'impossible réitération de tout événement artistique (il n'y a pas de vérité en art ni même, paradoxalement, sur le terrain de la communication visuelle).

Ensuite, l'élève doit être capable de se servir de ce qu'il sait. La **capacité** traduit l'aptitude à faire et réussir quelque chose et nous avons dit que dans les disciplines d'expression cela ne peut se limiter à répéter mais doit engager de l'initiative et de la compréhension. En théorie (Gillet, 1991), la capacité d'engager une action engendre une performance censée opérationnaliser par ce fait une compétence.

¹⁹ D.C. McClelland (1968), *Measuring Behavioral Objective*, Cambridge, Massachusset, Harvard University.

²⁰ Y. Chevallard (1985), *La transposition didactique du savoir savant au savoir enseigné*, Grenoble, La pensée sauvage, p. 49 à 63.

²¹ G. Bachelard (1938), *La formation scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Vrin, p. 14-16.

²² P. Jonnaert, C. Vander Borgh, R. Defise. (1999), *Créer des conditions d'apprentissage. Un cadre de référence socioconstructiviste pour une formation didactique des enseignants*, Bruxelles, De Boeck, p. 111.

²³ A.N. Perret-Clermont (1979), *La construction de l'intelligence dans l'interaction sociale*, Berne, Peter Lang.

La **performance** (la traduction de ce mot anglo-saxon n'est pas "exploit" mais "action" !) est donc ce qu'a produit cette capacité associée à un objet ou contenu : c'est ce qui vient d'être (plus ou moins bien) fait. Reste à savoir ce qu'elle révèle : s'agit-il d'une réussite ponctuelle, immédiate, fugace ? S'agit-il tout au contraire d'un savoir-faire définitivement acquis dont l'élève maîtrise d'ores et déjà le potentiel et les enjeux qui y sont liés et que l'on peut nommer compétence ? C'est la question de la valeur *prédictive* des comportements observés...

Certaines définitions sont ambiguës. Ainsi, le *Dictionnaire de pédagogie* Bordas (2000) indique-t-il, certes, que « évaluer les compétences des élèves consiste à mesurer les performances réalisées », mais en ajoutant que « la performance témoigne de l'existence de la compétence » et qu'elle « est la preuve apportée que l'on sait ou sait faire quelque chose ». Pour le moins faudrait-il préciser : la performance positive, car il existe des "contre-performances" ; ou bien dire : est la preuve apportée « d'un savoir *ou* d'une absence de savoir ».

En effet, selon les secteurs concernés, performances et compétences se superposent plus ou moins complètement. Prenons l'exemple du concours de l'agrégation : entendre un candidat parler *parfaitement* l'anglais (vocabulaire, syntaxe, fluidité, accent) est bien la preuve irréfutable de sa compétence linguistique, à tel point qu'il n'est nul besoin d'universitaire pour en décider, tout locuteur natif sollicité outre Manche pourrait en juger ; en revanche, réussir *parfaitement* le grand problème de l'agrégation de mathématiques ne peut attester sans risque de se tromper qu'il s'agit d'une compétence générale et définitivement acquise. L'inverse de cette comparaison est encore plus explicite (rater...).

Cette anecdote n'est pas superflue car elle touche particulièrement l'enseignement des arts plastiques où performance et compétence ne se superposent plus depuis que nos visées excèdent la maîtrise des techniques.

La **compétence** appelle d'abord le nom de Noam Chomsky²⁴ qui, dans ses nombreux écrits sur le langage, souligne le caractère *créatif* de la compétence linguistique dès lors que l'enfant s'affranchit des paroles répétitives conditionnées pour avoir intégré un *système de règles* qui permet ensuite de construire – *créer* – des phrases nouvelles. Il s'agit donc de l'application à bon escient de ces règles à des situations inédites (il faut donc se débrouiller tout seul en prenant des initiatives à partir de ce qui a été intériorisé), et cela ne peut que nous intéresser du point de vue des arts plastiques.

Curieusement, au plan des taxonomies d'objectifs malgré d'Hainaut (1977), le terme de compétence est chez les enseignants français d'un usage courant assez récent (Gillet, 1991)²⁵. C'est une disposition terminale et durable (un ensemble de savoirs et de savoir-faire) qui désigne le fait de dominer toutes les questions liées à un secteur déterminé (un plombier, un boulanger, un ministre compétents). C'est, comme le laisse entrevoir l'exemple précédent, une qualité plus ou moins repérable selon les secteurs, floue et relative, qui devrait se manifester au travers de multiples « comportements indicateurs » que l'on espère pouvoir observer. Mais, contrairement à un savoir plaqué simplement appris et restitué, c'est bien ce qui importe en fin de compte, en arts plastiques comme ailleurs !

Selon Hameline (1979), la compétence est un simplement un « savoir-faire permettant une mise en œuvre immédiate à partir d'un répertoire de gestes disponibles ». Selon Gillet (1991), elle se définit plutôt comme « un système de connaissances conceptuelles et

²⁴ N. Chomsky (1969), *La linguistique cartésienne*, Paris, Seuil, ainsi que : (1969) *Structures syntaxiques*, Paris, Seuil.

²⁵ Naturellement, le glissement des contenus d'enseignement vers l'énoncé de compétences à développer nous renverrait au milieu du XXème siècle et plus encore à la formidable profusion d'écrits sur les objectifs au cours des années soixante-dix (De Landsheere 1975, D'Hainaut 1977, Hameline 1979...). Une des synthèses les plus explicites pour les enseignants est probablement celle réalisée par le CEPEC de Lyon sous la direction de P. Gillet (1991) : *Construire la formation*, Paris, ESF, lire notamment pages 67 à 77.

procédurales organisées en schémas opératoires et qui permettent la résolution d'une tâche-problème par une action efficace (performance). »

Plus récemment, l'école canadienne (Brien, Cauchy, Scallon 2001) insiste sur plusieurs caractéristiques : la notion d'intégration (de même en Europe pour Roegiers 2000) qui suppose une assimilation stabilisée et l'aptitude à *mobiliser* immédiatement à bon escient ; les notions de transfert et de complexité qui garantissent l'aptitude à affronter des difficultés inédites et extrêmes.

Pour Scallon reprenant Roegiers²⁶ (« la compétence est la possibilité de mobiliser de manière intériorisée un ensemble intégré de ressources en vue de résoudre une famille de situations-problèmes »), si la compétence existe à l'état potentiel chez un individu (« possibilité »), l'important est d'être capable de « **mobiliser** ses ressources » (ce mot est repris de D'Hainaut, 1977) afin de faire face à « n'importe quelle situation de la même famille », ce qui rapproche ces considérations généralistes du terrain des arts où la compétence n'est jamais la simple réitération d'un acte antérieurement réussi mais toujours un acte en partie neuf associé à la prise de risque inévitable qui lui est associée.

Ces remarques sur l'état potentiel insistent sur le fait qu'une compétence n'est avérée que si elle est perceptible au travers d'un comportement observable (cette fameuse performance) et authentique (l'élève a décidé seul et pas au hasard). Ce point rappelle encore la question de la « valeur prédictive » d'une observation : peut-on, à la lumière de ce qui vient d'être « fait » par l'élève, être assuré que celui-ci a compris les enjeux d'un travail ? Ou n'a-t-il produit qu'un objet réussi, par exemple ? En dehors des arts, Piaget²⁷ avait déjà souligné que "réussir" ne signifiait pas pour autant "comprendre". Ce qu'il nous faut évaluer, c'est l'élève comme individu détenteur d'un potentiel, en chemin vers l'autonomie, sur un terrain, celui des arts plastiques, qui ne tolère aucun modèle de référence.

Il ressort de ceci que même si ces ressources existent préalablement²⁸, la véritable compétence est celle qui sait improviser à partir de celles-ci pour produire un comportement adapté à une situation inédite. Une compétence ne peut donc être décrite qu'*a posteriori*, lorsque le problème a été résolu avec succès. Elle relève du constat et sa généralisation s'établit par les observateurs au nombre des réussites. Il est difficile de décrire *a priori* une compétence²⁹. Tout au plus peut-on dire : « "les" compétences de cet étudiant devraient lui permettre de réussir au concours de l'agrégation d'arts plastiques... »

La compétence, toujours à suivre Scallon, est à inférer à partir de comportements indicateurs qui doivent nous permettre d'identifier quelles ressources l'élève est en mesure de mobiliser :

- des savoirs ou connaissances mémorisées ;
- des habiletés (savoir-faire, savoir-utiliser, savoirs procéduraux...) ;
- des stratégies (façon de faire choisie librement ; esprit de méthode) ;
- des attitudes (une posture d'esprit favorable ; persévérance, curiosité...).

Naturellement, les deux dernières catégories sont nettement plus difficiles à inférer.

²⁶ Nous évoquons ici trop rapidement les écrits de X. Roegiers (2000), *Une pédagogie de l'intégration. Compétences et intégration des acquis dans l'enseignement*, Bruxelles, De Boeck, ainsi que, de G. Scallon (2004), *L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences*, Bruxelles, De Boeck.

²⁷ J. Piaget (1974), *Réussir et comprendre*, Paris, P.U.F.

²⁸ P. Perrenoud (1997), *Construire des compétences à l'école*, Paris, ESF, p. 16.

²⁹ P. Jonnaert et al. (1999), *op. cit.*, p. 46.

Paradoxalement, le « flou » de la compétence [à la différence de l'école de la performance – la fameuse PPO, pédagogie par objectifs, héritière de Mager (1962) – qui ne focalise que sur le résultat, le « produit attendu » (Bonniol, 1981) comme preuve de réussite] est atout en ce qu'il oblige l'enseignant à surmonter ce handicap par la recherche des *indices* multiples qui pourront attester des avancées et gains attendus, qu'il s'agisse, certes, de compétences-produits (terminales) mais aussi de compétences-processus, autrement dit orientées vers la démarche (méthodologiques³⁰).

Pour ce qui est de l'enseignement des arts plastiques en France, force est de reconnaître que l'énoncé clair d'objectifs dans les programmes date de la rédaction élaborée pour le collège entre 1995 et 1998, encore faut-il attendre la rédaction du texte pour la classe de 3^{ème} en 1998 pour y lire explicitement l'association des deux termes "connaissances" et "compétences".

En arts plastiques, les ambitions de la discipline sont très diversifiées. Les rédacteurs des programmes du lycée (2000)³¹ ont voulu s'efforcer de démultiplier ces attentes (sans pour autant viser un « référentiel de compétences » est-il écrit), mais au risque de certains qualificatifs : il est ainsi question de compétences *artistiques, culturelles, techniques, méthodologiques et comportementales*. Pour le moins, nous faut-il au quotidien nous attacher à identifier les capacités disciplinaires attendues sur deux axes : les compétences liées à la *pratique* ; les compétences réflexives, *conceptuelles*, liées aux prises de recul théorique. A condition naturellement de se rappeler qu'en arts plastiques la pratique est *praxis*, un « agir réflexif » et pas seulement un geste fabricatoire.

Concrètement, en écho aux programmes et à l'opérationnalisation des objectifs d'une séquence d'arts plastiques, on peut également suggérer de classer plus précisément les acquisitions disciplinaires attendues sur plusieurs registres (sans pour autant que ceci apparaisse comme un modèle) :

Au plan des connaissances, la psychologie cognitive semble s'accorder aujourd'hui pour distinguer trois grandes catégories de connaissances : *déclaratives* (le savoir théorique), *procédurales* (savoir comment faire) et *conditionnelles*³² (savoir à quelle occasion agir). Nous proposons que les deux premières catégories rapportées aux arts plastiques soient partagées au regard d'entrées plus spécifiques et qui se rapportent à l'aspect *technique* (savoir né de l'expérience exploratoire, ce qui se nomme également habileté), *théorique* (pour les petites classes surtout du vocabulaire, pour les plus grands des citations se rapportant aux grands écrits sur l'art), ou *culturel* (des artistes, des œuvres).

Au-delà des connaissances construites, il y a (ou non) l'intériorisation de ces découvertes et la capacité espérée « de se débrouiller tout seul », ce qui est finalement une expression commode pour nommer la compétence (sous les réserves exposées plus haut). Les compétences attendues par rapport à ces trois axes pourront être, gardant les mêmes entrées, *plasticiennes* (être capable d'associer et de maîtriser des moyens plastiques au service d'intentions – forme et sens), *théoriques* (être capable d'un recul réflexif quant à sa démarche, quant à la pratique des autres, d'analyser de même toute œuvre d'art) et *culturelles* (être capable de situer et comprendre une œuvre quant aux divers enjeux de son époque et de son pays).

³⁰ J.L. Wolfs (1998), *Méthodes de travail et stratégies d'apprentissage*, Bruxelles, De Boeck, pp. 21-23.

³¹ Pour tous les textes des programmes d'arts plastiques français, se reporter à <http://www.educnet.education.fr/arts/default.htm>

³² En référence notamment à J. Tardif (1992), *Pour un enseignement stratégique. L'apport de la psychologie cognitive*, Montréal, Les Éditions Logiques, p.47 et suivantes.

A ces compétences disciplinaires, il convient d'ajouter comme il est dit plus haut ce qui se rapporte au processus, et à la méthodologie (savoir s'organiser avec rigueur, fluidité d'esprit, réagir à l'imprévu, etc...) sauf à considérer que ces aspects, comme le laisse entendre la définition exigeante de Scallon, sont déjà en articulation avec le volet disciplinaire (par exemple pour clarifier, une compétence plasticienne reconnue pour ce qui est du choix des matériaux les mieux adaptés à un projet implique *ipso facto* un fonds de méthode tout autant que d'esprit divergent).

Finalement, alors qu'en 1960 la seule question était : « ce dessin est-il réussi ? », toute séquence³³ d'arts plastiques devrait permettre à l'enseignant de pointer un ensemble de questions relativement à chaque élève :

- *Que sait-il faire de plus ?*
- *Quelles informations nouvelles ont été découvertes, comprises, apprises, mémorisées?*
- *Est-il capable de sa propre initiative d'élaborer et de conduire à terme une démarche de création plastique ?*
- *Est-il capable d'analyser des œuvres et de porter un jugement argumenté ?*
- *Est-il désormais capable de « se débrouiller tout seul » ; prend-il davantage goût à ce qui est fait et découvert en AP ?*
- *A-t-il développé des capacités et révélé des aptitudes intéressantes pour sa future orientation professionnelle ?*

En France, les textes des programmes désignent désormais clairement connaissances et compétences, y compris les compétences transversales. Les compétences transversales figurent aussi dans de nombreux référentiels à l'étranger. Par exemple, le programme d'éducation plastique au secondaire (*Avant propos*, 2002) de la communauté française de Belgique sépare compétences disciplinaires, compétences transversales et compétences comportementales interdisciplinaires ; il en est de même au Luxembourg (*Préambule aux programmes des arts plastiques de l'enseignement secondaire*, 2001-2002) où sont mentionnés, outre le développement de la culture générale, le savoir-faire et les connaissances spécifiques, les compétences dans le domaine de la création artistique, chaque item étant ensuite détaillé du plus spécifique au plus général (exemple : *transfert d'apports historiques dans un esprit et des techniques de nos jours* et par ailleurs *persévérance, intuition, ingéniosité, etc*).

Le schéma complet du *Programme de formation de l'école québécoise* énonce quant à lui la structure générale du premier cycle de l'enseignement secondaire au moyen de plusieurs cercles concentriques du plus général au plus spécifique³⁴ :

Trois visées de formation / cinq domaines généraux / neuf compétences transversales / cinq domaines d'apprentissage se déclinant en vingt programmes disciplinaires (dont celui des arts comportant arts plastiques, musique, art dramatique et danse).

Les neuf compétences transversales sont énoncées comme suit : - *exploiter l'information – résoudre des problèmes – exercer son jugement critique – mettre en œuvre sa pensée créatrice – se donner des méthodes de travail efficaces – exploiter les TIC – actualiser son potentiel – coopérer – communiquer de façon appropriée*. Dans les programmes d'arts plastiques, les « relations avec les compétences transversales » sont explicitées point par point avant que soient annoncées les trois compétences disciplinaires à travailler : *créer des images*

³³ Une « séquence » est une unité d'enseignement. Ne pas confondre la séquence (le temps didactique) et la séance (le temps administratif).

³⁴ Gouvernement du Québec (2002), *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement secondaire, premier cycle*. Québec : Ministère de l'éducation, notamment p. 401 à 410.

*personnelles / créer des images médiatiques (de communication visuelle) / apprécier les œuvres d'art et des objets culturels du patrimoine*³⁵.

A la lecture de ces items pris comme exemples concrets, il apparaît évident que des capacités construites parallèlement dans plusieurs secteurs ne peuvent que se consolider mutuellement. Toutefois, la question est moins celle de la transversalité que celle du transfert total : Pour F.-V. Tochon, « *la transdiscipline est une catégorie didactique [...] L'élève atteint un fonctionnement transdisciplinaire quand il ne cède pas aux automatismes et qu'il réfléchit de manière autonome. Il ne répond pas alors à quelque chose d'appris antérieurement, mais il innove. [Il n'y a pas de critère préalable.] Pour cette raison, l'évaluation du niveau transdisciplinaire ne peut être que métacognitive, personnelle, interne à l'élève* »³⁶.

Car le terme de compétence conduit à se poser la question de son champ d'action. Celle-ci peut-être disciplinaire, inter-disciplinaire ou carrément trans-disciplinaire (*transversale*). Une compétence est dite transversale lorsqu'elle est cultivée dans plusieurs champs disciplinaires ou qu'elle transcende ces clivages. Le meilleur exemple est celui de la « maîtrise de la langue » soulignée dans l'ensemble des programmes français. Il s'agit donc naturellement de compétences assez générales qui ne s'arrêtent pas aux contours des différentes matières scolaires, citons par exemple (mais la liste serait longue) celles qui renvoient à la capacité de planifier son travail, d'utiliser les supports numériques, de faire preuve de créativité, d'exercer son esprit critique, d'inférer du sens à partir de documents, de s'exprimer d'une façon claire et argumentée, etc.

Il convient donc ici de faire une large parenthèse au sujet de deux données voisines mais non superposables : le transfert des compétences et les compétences dites transversales. Soulignée par beaucoup comme particulièrement importante dans une perspective d'éducation, la notion de transversalité ne doit pas être confondue automatiquement avec la question de la transférabilité des acquis méthodologiques. Une compétence peut être reconnue comme transversale (elle se travaille dans plusieurs contextes) mais rien ne dit que, travaillée dans une discipline – exemple savoir argumenter par rapport à un protocole expérimental en sciences – elle portera des fruits ailleurs – argumenter sa démarche en arts plastiques (ou l'inverse). D'après plusieurs chercheurs (Rey, Vygotski), cette transférabilité ne serait pas certaine au-delà d'un certain seuil³⁷. Cherchant à concilier les "méthodologues" (ceux qui valorisent l'apprentissage de méthodes) et les "didacticiens" (ceux qui privilégient les contenus), Meirieu et Develay³⁸ proposent quant à eux un « objectif pédagogique de troisième type » : la compétence réelle serait atteinte quand l'élève non seulement maîtriserait un outil ou un concept mais saurait reconnaître également « les caractéristiques des situations dans lesquelles on peut les mobiliser », ce qu'ils nomment l'aptitude à *recontextualiser*. Sur le terrain des arts plastiques, un indicateur fort d'acquisition est donc aussi incontestablement la résurgence spontanée à long terme et à bon escient.

³⁵ La recherche québécoise en arts plastiques et visuels est d'ailleurs particulièrement active, tant pour ce qui est de la désignation des connaissances et compétences à construire suivant un mode socioconstructiviste, que pour l'intérêt porté pour la relation aux autres domaines d'apprentissage, que pour ce qui relève de la mise en situation de projet, de la création personnelle en articulation au contexte local ainsi qu'au patrimoine culturel au sens large. Lire à cet égard la synthèse écrite récemment par F. Gagnon-Bourget et F. Loyal (2000), *L'enseignement des arts plastiques : recherches, théories et pratiques*, Canadian Society for Education through Art, University of Western Ontario.

³⁶ F.V. Tochon (1990), *Didactique du français*, Paris, ESF, p. 141.

³⁷ D. Hameline (1979) dans *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et formation continue* (Paris, ESF, p. 86) parle du « savoir-transférer » comme d'une composante nécessaire de l'apprentissage. Voir aussi L.S. Vygotski (1935, réédition 1985), *Pensée et langage*, Paris, Messidor-Éditions sociales. Au sujet des doutes émis, on consultera principalement : B. Rey et M. Develay (1996), *Les compétences transversales en questions*, Paris, ESF.

³⁸ P. Meirieu et M. Develay (1992), *Emile, reviens vite... ils sont devenus fous*, Paris, ESF, pp. 159-167.

Les enseignants de toutes les disciplines regrettent souvent que leurs élèves n'utilisent pas dans leur matière ce qu'ils ont appris dans une autre. On entend parfois, lors d'un conseil de classe des propos de ce type : « *L'élève X, dont beaucoup d'enseignants viennent de se plaindre, se comporte positivement en arts plastiques, il écoute le professeur et est capable de consacrer du temps à l'élaboration d'un projet ; il sait faire preuve de ténacité dans l'effort pour faire aboutir sa réalisation ; il sait prendre la parole pour expliquer clairement à la classe quelles étaient ses intentions...* » Et il arrive parfois que la réponse des collègues tombe sans appel : « *En arts plastiques, peut-être. Mais ailleurs, il en va tout autrement !* »

Un témoignage intéressant pour ce qui est du développement de compétences ou d'attitudes transdisciplinaires est la synthèse rédigée en 1988 à propos des premières expériences portant sur la mise des élèves en autonomie³⁹ et qui se termine en dressant la liste des « effets de la situation d'autonomie en arts plastiques ». Ces effets, repérés à l'époque sur vingt terrains et sur une longue période d'observation en collège, étaient fort nombreux ; reprenons ici seulement ce qui se rapporte aux élèves :

- *amélioration des comportements généraux qu'ils soient scolaires ou non,*
- *augmentation des motivations personnelles de l'élève et des motivations collectives des classes,*
- *changement dans l'attitude vis-à-vis du travail,*
- *changement dans l'attitude vis-à-vis des partenaires,*
- *règlement de situations de blocage ou d'échec.*

Globalement, les arts plastiques ayant systématiquement parti lié avec « la vie », c'est-à-dire engageant des références pluridisciplinaires, visant systématiquement des acquisitions qui dépassent l'enceinte de la salle de classe, s'y élabore-t-il des compétences larges qui seront de nature, demain, à sous-tendre en toutes occasions la prise d'initiatives et tous types de comportements dits « autonomes », ou bien une compétence ne s'établit-elle que relativement à une situation déterminée ?

A priori, les compétences dites transversales sont des dispositions très générales qui ignorent ou dépassent les clivages disciplinaires (ainsi en est-il de la « maîtrise de la langue », mais que peut-on dire du « jugement critique » ou de la « maîtrise de l'outil informatique » ?) Selon certains chercheurs, cette transdisciplinarité résulte aussi du « *transfert, d'un champ disciplinaire à un autre, de concepts, de modèles théoriques, de démarches, d'instruments d'analyse, de schèmes cognitifs, de techniques, de compétences (...)* Une donnée transférable prend, de ce fait, un caractère transversal. »⁴⁰

Le transfert complet, quant à lui, suppose que des acquisitions réalisées dans un secteur déterminé peuvent être utilisées pour surmonter des obstacles nouveaux relevant d'un autre secteur. A supposer qu'elles existent ponctuellement, les compétences mobilisées ne sont pas pour autant transversales. On peut lire depuis longtemps chez D'Hainaut⁴¹ l'intérêt suscité par la transférabilité des compétences, le degré ultime ou « transfert intégral » correspondant au fait qu'une action adéquate puisse être opérée en réponse à toute circonstance inédite. Pour Bernard Rey⁴² qui se montre assez dubitatif à l'égard des transferts de compétences compte tenu du fait que l'école est un lieu où l'on n'agit pas « pour de vrai », la transversalité « *n'est pas ce qui serait commun à plusieurs disciplines, mais ce qui en chacune les dépasse et pourrait servir au-delà des murs de l'école* ». D'autres chercheurs

³⁹ *Arts plastiques au collège, enseignement en situation d'autonomie* (1988), équipe de rédaction : Magali Chanteux, Patrick Ducler, Gilbert Pélissier, Claude Roux, publication MEN-CNDP, CRDP de Lyon.

⁴⁰ A. Maingain, B. Dufour, G. Fourez (dir. de, 2002), *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, Bruxelles, De Boeck, p. 173.

⁴¹ L. D'Hainaut (1977), *Des objectifs aux fins de l'éducation*, Paris, Nathan, pp. 238-239.

⁴² *Op. cit.* (1996), pp. 57-58.

restent également réservés. Ainsi de Jean-Claude Parisot⁴³ qui, évoquant la perspective de capacités transversales, parle de « catégories hypothétiques ».

Certaines compétences sont qualifiées de « générales » en ce qu'elles sont utiles en de multiples contextes, y compris hors l'école (savoir prendre des notes, utiliser un dictionnaire, comparer deux grandeurs, savoir gérer son temps...) et souvent en même temps de « transversales ». Maingain, Dufour et Fourez citent ainsi plusieurs catégories de compétences à vocation générale : les compétences *logiques* (opérations mentales telles que déduire, comparer...), *cognitives* (démarches d'apprentissage), *méthodologiques* (organisation de son travail), *communicationnelles* (savoir s'exprimer), *métacognitives* (posture réflexive quant à son travail), *épistémologiques* (recul critique favorisant un usage approprié de ses connaissances) *relationnelles* et *socio-affectives*. Les auteurs regrettent que ces compétences ne fassent que très rarement l'objet d'une modélisation ou d'un apprentissage particulier.⁴⁴

S'agissant en particulier du développement de l'initiative en classe d'arts plastiques dans le système français et qui se termine par le « projet » personnel de l'élève en classe de 3^{ème}, il importe donc, suivant Jacques Tardif⁴⁵ que nous fassions un gros effort pour favoriser et valoriser les opérations de transfert afin de montrer combien elles sont constructrices de l'autonomie de chacun. En principe, ce n'est pas nouveau pour les enseignants d'art si l'on se rapporte aux temps de la « créativité » et notamment à la « *synectique* » de William Gordon et George Prince⁴⁶ fondée sur les démarches « *analogiques* ». Pour Xavier Roegiers⁴⁷, cet outillage intellectuel et affectif d'adaptation à toute situation nouvelle procède « d'une éducation à l'audace » qu'il faut cultiver.

Cette conscience des acquis transdisciplinaires est indissociable de la pratique de l'auto-évaluation de l'élève en ce qu'elle favorise la *métacognition* et développe les aptitudes *méthodologiques et de rigueur analytique* en arts plastiques. Des études ont montré que dans les milieux familiaux où l'enfant est habitué à raisonner sur ses comportements « *la pratique de la reformulation [est tout à fait] essentielle dans la construction de l'intelligence : en précisant ce qu'il veut dire, en cherchant à expliciter ses intentions, ses projets, ses actes, l'enfant ne se contente pas d'acquérir un vocabulaire plus étendu, il structure sa pensée elle-même* »⁴⁸.

Effectivement, l'intérêt focalisé sur l'élève et sur l'atteinte des objectifs nobles qui assureront son autonomie révèle deux autres facteurs à favoriser : en premier lieu, la capacité de **s'auto-évaluer**. Dès 1972, C. Rogers affirmait que « l'évaluation par chacun de ce qu'il a appris (assure) les moyens d'un apprentissage responsable »⁴⁹. Sur ce point, il y a unanimité des chercheurs, de G. de Landsheere (« l'apprentissage de l'auto-évaluation est indispensable »⁵⁰) à P. Dominicé faisant un parallèle avec J. Piaget (« se décentrer ») qui avait montré que « l'auto-régulation »⁵¹, essentielle dans la vie, est à la fois le processus qui accompagne la formation de la personnalité et qui contribue à la construction de la connaissance et des structures opératoires nécessaires au fonctionnement de l'intelligence. Les vertus de l'auto-évaluation en arts plastiques ont été remarquablement bien explicitées dans

⁴³ In P. Gillet, CEPEC (1991), *op. cit.*, p. 38.

⁴⁴ *Op. cit.* (2002), pages 169 à 172. Il faudrait aussi pouvoir revenir ici, après L. D'Hainaut (1977), sur les apports de P. Gillet (1991) de X. Roegiers (2000) et de G. Scallon, (2004).

⁴⁵ J. Tardif (1999), *Le transfert des apprentissages*, Montréal, Les Editions Logiques.

⁴⁶ W.J.J. Gordon (1965), *La stimulation des facultés créatrices par la méthode synectique*, Paris, Hommes et Techniques.

⁴⁷ *Op. cit.* (2000), p.16.

⁴⁸ P. Meirieu et M. Develay (1992), *op. cit.*, p. 140.

⁴⁹ *Op. cit.* (1972), p. 14.

⁵⁰ *Op. cit.* (1976), p. 307.

⁵¹ *Op. cit.* (1979), p. 156. Il se réfère à J. Piaget et B. Inhelder (1978), *La psychologie de l'enfant*, Paris, PUF, pp. 101-103 et 125.

plusieurs textes de professeurs stagiaires au chapitre 7 de notre synthèse IUFM sur l'évaluation des acquis⁵².

Tous ces éléments charpentent les théories « constructivistes » de l'apprentissage auxquelles nous nous référons désormais en arts plastiques. Rappelons que cette chaîne logique est très ancienne puisqu'elle renvoie aux « méthodes actives » (Ferrière, 1920 mais aussi Dewey, 1896 !) et que dès 1935, Piaget, dans un article pour l'*Encyclopédie française*, avait écrit de l'intelligence que « son activité est une construction continue⁵³ » (de là, ensuite, les fameuses « opérations » des structures de transformation).

En second lieu, ce que Piaget appelait la « décentration » favorise l'opération voisine qu'est la « **métacognition**⁵⁴ ». Être capable de juger du résultat, c'est déjà comprendre ce qui était en jeu, mais c'est aussi avoir prise sur la démarche qui a conduit à ce résultat. Développer la faculté métacognitive est aujourd'hui désigné comme un objectif majeur de toute formation, donc de l'évaluation. Pour M. Grangeat⁵⁵, la métacognition sert « - à construire des connaissances et des compétences avec plus de chances de réussite et de transférabilité ; - à apprendre des stratégies de résolution de problèmes ; - à être plus autonome dans la gestion des tâches et dans les apprentissages ».

Si l'on admet qu'une grande part de l'expertise plasticienne se construit par l'expérience, on considérera extensivement qu'il y a métacognition en arts plastiques chaque fois que l'élève est en mesure non pas de décrire sa démarche mais de l'expliciter, c'est-à-dire de relier par une opération logique et critique le choix de ses moyens à ses intentions d'expression et ainsi de prendre conscience de la dynamique procédurale qu'il a engagée pour mener à bien son idée. En didactique du français, notons aussi que la visée des niveaux taxonomiques supérieurs passe souvent par l'éducation à l'auto-évaluation et à la conscience métacognitive⁵⁶. Les modèles de *l'analyse des pratiques* (G. Ferry, 1983) situent la théorie dans le va-et-vient avec la pratique soit pour formaliser l'expérience par élargissement du champ des représentations, soit dans le but d'acquérir un *savoir-analyser* par décentration qui doit à terme permettre à l'apprenant d'avoir la maîtrise critique de l'avancée de ses recherches. Nous sommes ici très proches de la logique qui inspire les modes d'apprentissage en arts plastiques.

Signalons également que la recherche québécoise portant sur la démarche de création et qui présente ce processus comme la succession de trois phases (inspiration, élaboration, distanciation) préconise une approche didactique « *métacognitive* en ce sens qu'elle vise la compréhension par l'élève du processus par lequel il passe pour engendrer des images⁵⁷ ».

S'agissant en France des programmes de 1998, faut-il ajouter que la fonction métacognitive (comprendre comment on a compris et agi, donc) est particulièrement active en classe de 3^{ème} dans le cadre de la démarche de projet ? Chaque fois qu'il s'agit de planifier une activité, écrit B. Noël, et donc « *face à une situation nouvelle, le sujet est amené à évoquer des processus ou des concepts qu'il a utilisés antérieurement dans des situations fort différentes* »⁵⁸. Dans certains cas, cette reprise est efficace, dans d'autres il s'agit d'une « *génération abusive* » qui conduit à un échec. Le troisième cas que nous ajouterons est celui

⁵² Pour rappel, se reporter à notre publication : *Arts plastiques, l'évaluation des acquis* (2002), téléchargeable sur <http://www.aix-mrs.iufm.fr>, filière arts plastiques, rubrique didactique.

⁵³ J. Piaget (1969), *Psychologie et pédagogie*, Paris, Denoël, pp. 47-50 et 230-232.

⁵⁴ En référence à l'américain J.H. Flavell qui créa le terme en 1976 dans un article sur le développement cognitif : il s'agit d'exercer un retour réflexif sur sa propre démarche d'apprentissage... lire en particulier B. Noël, *La métacognition*, Bruxelles, De Boeck, 1991, pp. 19-21.

⁵⁵ M. Grangeat et P. Meirieu (dir.de, 1997), *La métacognition, une aide au travail des élèves*, Paris, ESF, p.27.

⁵⁶ Pour rappel : F.V. Tochon (1990), *op.cit.*, p. 141 et 156.

⁵⁷ P. Gosselin (1999), « développement de la conscience du processus créateur en classe d'arts plastiques au secondaire », *Actes du colloque 1998 sur la recherche en enseignement des arts visuels*, Sherbrooke, CREA éditions, p.15-21.

⁵⁸ *La métacognition* (seconde édition augmentée, 1997), p.183.

où l'élève, conscient à la fois des similitudes et des différences, modifie spontanément certains comportements, improvise pour une part, tâtonne, afin de produire une réponse adaptée : on voit ici comment une conscience métacognitive opératoire contribue à l'élargissement de la compétence initiale. D'ailleurs, pour Grangeat, il y a réussite d'un apprentissage quand un élève est suffisamment expérimenté pour se distancier, réinvestir, transférer, pour s'émanciper de l'enseignant et pour se détacher aussi de ses cadres de pensée habituels, ce qui signifie qu'il a gagné en autonomie.⁵⁹

Si l'on reprend l'évolution de notre discipline en France à l'aune de ces considérations, c'est-à-dire l'énorme mutation qui a consisté à abandonner l'exercice d'exécution au profit du « **cours en proposition** »⁶⁰, l'objectif n'étant plus la maîtrise d'un seul savoir-faire manuel (ou « plastique ») mais aussi un « au-delà de la pratique⁶¹ » que l'on pourrait nommer la découverte et la compréhension des choses de l'art, trois conséquences s'imposent, nées de l'inversion du schéma didactique.

La première est que, nous situant dans un dispositif d'*expression* où la production de l'élève sera une surprise pour l'enseignant (Eisner, 1969), nous ne pouvons tirer leçon de ce qui vient d'être produit. Confirmation. L'évaluation (le bilan) est donc de ce fait un des moments privilégiés de l'enseignement⁶², « *intrinsèquement liée au cours* » (pour reprendre la formulation française de 1996).

Ensuite, on ne peut donc pas préparer son évaluation sur des critères totalement définis *a priori* (ce qui nous ramènerait au « produit attendu ») mais seulement s'apprêter à identifier des *indices de réussite et de compréhension*⁶³. Si je propose à des élèves de 6^{ème} de peindre « la sardine la plus rapide du monde », la tâche d'évaluation du résultat (prévisible) est aisée ; en revanche, si je propose en 3^{ème} ou en lycée « éloge de la vitesse », je n'ai pas idée de ce que mes élèves vont produire (ce qui conduit à savoir prendre en compte la différence entre *critère, indicateur, indice*⁶⁴).

La troisième conséquence est désormais bien connue, du moins depuis que les programmes du collège en ont souligné très explicitement les termes. Si l'objectif est toujours d'acquérir les compétences nécessaires à l'expression plastique personnelle, il est aussi, en regard d'une situation de pratique, de « *faire prendre conscience de ce qui est découvert et compris* » notamment « *ce qu'est la création artistique et donner sens à leurs travaux* ». Quitte à mettre la note en retrait (les enseignants s'interrogent parfois : « faut-il toujours mettre une note ? »). Rappel que la notation n'est pas une fin en soi mais peut aussi offrir matière, par le débat appréciatif mené à propos des démarches des uns et des autres (les choix opérés) à verbaliser sur ce qui était en jeu et donc à stabiliser du vocabulaire et des compréhensions. Si en début de 4^{ème}, afin d'évaluer les acquis en matière d'expression picturale, je propose aux élèves par groupes de deux en une heure sur grand format le « concours de la peinture non-figurative la plus attirante », le but du « jeu » n'est pas vraiment (même si on le fait pour satisfaire les élèves) de dresser un palmarès mais de faire verbaliser et réfléchir sur tous les paramètres que l'acte pictural a réactivés et fait revenir en mémoire.

Dès lors, l'oral ne suffisant pas toujours, il s'agit de se doter des outils qui vont permettre, au-delà de la production plastique et des événements vécus en classe, de contrôler ces compréhensions, ce qu'il en reste à plus ou moins long terme. Aujourd'hui, les enseignants français sont de plus en plus nombreux à accompagner leurs cours de fiches-

⁵⁹ *Op.cit.* (1997), pp. 125-127.

⁶⁰ Dans une fourchette de temps comprise entre 1972 et 1985.

⁶¹ B.A. Gaillot (1998), in *Pratiques et arts plastiques*, Rennes, Presses Universitaires, p. 187.

⁶² B.A. Gaillot (1991), « Enseigner les arts plastiques par l'évaluation », in *Cahiers Pédagogiques*, n° 294, mai 91, pp.24-25.

⁶³ C'est-à-dire repérer des « comportements-signes », pour reprendre la formule d'A. Bonboir (1972) in *La docimologie*, Paris, PUF, p. 99.

⁶⁴ Voir aussi J.J. Bonniol, M. Vial (1997), *Les modèles de l'évaluation*, Bruxelles, De Boeck, p. 145.

projets, de questionnaires divers, de recherches de mots-clés, de jeux rapides (ce ne sont pas des interrogations écrites !) où l'élève répond par quelques mots ou bien en cochant des cases ou en reliant des items. Sont fréquemment distribués aussi des documents de synthèse avec parfois en vignettes quelques travaux d'élèves de la classe et les œuvres d'art rencontrées à cette occasion. Face à ce scrupuleux souci de « tirer leçon », on ne s'étonnera pas que plusieurs mémoires de professeurs stagiaires se soient intitulés « *Que reste-t-il de nos cours ?* ». Préoccupation salutaire, mais qui n'a de sens que si l'on s'astreint à la penser jusqu'au bout de sa logique : il n'y a d'acquisition réelle que si elle a été mémorisée durablement mais, plus encore, que si elle a donné lieu à restitution spontanée, ultérieurement et à bon escient.

Afin de mieux comptabiliser les acquis, il importe aussi que les enseignants se dotent de **grilles d'évaluation adaptées**, on ne peut plus se contenter d'aligner des chiffres ! Ce qui nous intéresse, ce sont les compétences acquises pour le long terme et si j'osais une formule, je dirais que ce changement d'optique invite au basculement du format vertical du cahier de notes vers le format à l'italienne. Par le passé, les pages de ce carnet étaient composées d'une suite de noms d'élèves face à une série de colonnes qui archivaient les notes aux devoirs et leçons et s'achevaient généralement par la « moyenne », chiffre qui permettait ensuite de faire d'autres moyennes, la moyenne de la classe ou bien la moyenne « de l'élève ». Toutes disciplines « confondues », s'autorisera-t-on à dire, car n'est-on pas ainsi dans la plus grande des confusions ?

élèves	devoirs et leçons	moy
-----	& \$ § μ \$ £ € ç □	
-----	§ & \$ μ \$ □ % #£	
-----	& \$ £ € \$ § μ ç	
-----	& \$ § μ \$ £ □ % #	
-----		9,42

élèves	devoirs et leçons	connaissances ; compétences ; attitudes									
-----	12 08 04 11 15	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
-----		+		+++		+				+	
-----		+	+	+			++			+	+

Si l'on entreprend maintenant de prolonger vers la droite la série des colonnes de notes (nécessaires) par d'autres colonnes correspondant aux connaissances et compétences des programmes (et des visées éducatives au sens plus large, des attitudes...), une croix étant seulement apposée lorsque le professeur a acquis une certitude concernant l'item en question, il devient évident que cette constellation de croix (dense ou clairsemée...) dresse un portrait beaucoup plus précis du comportement de l'élève et de ses aptitudes que les notes. Les chiffres des devoirs et leçons ne sont plus que la trace d'un passé révolu alors que ces croix, décernées à bon escient, sont tournées vers le futur.

L'aspect symétrique consiste à s'interroger sur la manière dont l'élève peut garder trace de ces acquis. C'est là que nous retrouvons la question du *cahier* (plutôt celui « de travaux pratiques », qui accompagne les leçons de la plupart des disciplines). Mais ces cahiers gardent seulement trace d'éléments cognitifs aussi pensons-nous que celui-ci gagne à être pensé comme « **carnet de bord** », comme « **journal** » accompagnant l'élève et pouvant recueillir la mémoire de diverses expériences menées par la classe et par l'élève en particulier (recherches, esquisses, photos des travaux réalisés, vocabulaire, références artistiques...), accompagnement qui peut aujourd'hui revêtir une forme numérique sur CD-rom, comme l'article de notre collègue Yann Mars, formateur à l'IUFM d'Aix sur cette question, en a clairement brossé les perspectives dans notre publication complète sur l'évaluation⁶⁵ : l'informatique est actuellement envisagée comme outil d'auto-formation en centre de documentation ou en libre-service dans la classe (une application de recherche par notions met immédiatement en regard des mots-clés, des citations, des réalisations d'élèves, des

⁶⁵ *Op. cit.* (2002), pp. 102-104.

œuvres d'artistes) et comme mémoire individuelle (l'élève conserve la trace numérique de ses travaux sur quatre années de collège, éventuellement de certains autres travaux de camarades avec en regard, ici aussi, ce qui a donné matière à « leçon », au-delà du temps de pratique et qui a été synthétisé par l'enseignant). « **Cahier numérique** », donc : aujourd'hui, les jeunes professeurs sont formés à cela⁶⁶.

L'idée n'est pas nouvelle (le « dossier de recherches personnelles ») et présente un caractère fort avancé dans la recherche canadienne, par exemple, sous la dénomination « **portfolio** ». Selon Scallon (2000), « le portfolio est une collection de travaux ou de productions [permettant] à chaque élève de rendre compte de ses réalisations accompagnées de l'évaluation de ce qu'il a fait (auto-évaluation) et de rendre compte de son progrès ».⁶⁷

Nos collègues plasticiens Canadiens ont adapté au Québec des outils pour les besoins en art qui peuvent se nommer selon les niveaux : cahiers de mots nouveaux, carnet de projets, journal de bord, cahier de découvertes, portfolio.

*« Étant le premier responsable de la gestion de ses apprentissages, l'élève doit se constituer un dossier d'apprentissage de type portfolio (évaluations formative et formatrice) faisant la preuve de ses différents savoirs, plus précisément les connaissances déclaratives, procédurales et conditionnelles, afin d'en arriver à un dossier d'évaluation qui fasse ressortir ses forces et ses défis tout le long de l'année. Vers la fin d'une étape, l'élève apprend à nommer ce qu'il a appris, ce qu'il est capable de faire et comment il le fait. Le tout est noté sur une feuille qui constitue son bilan des acquis. À la fin de l'étape, un bulletin descriptif est établi conjointement par l'élève et l'enseignant. Cette évaluation porte sur la démarche en privilégiant l'analyse, l'organisation, la communication et l'objectivation. Elle cible également les savoirs, les savoir-faire et les attitudes. Elle s'applique à chacune des matières, à l'éducation aux valeurs et aux projets où il y a intégration des matières et transdisciplinarité. »*⁶⁸

Le but est de faire en sorte que l'élève porte une meilleure attention à ses acquisitions, qu'il puisse se penser dans une démarche (une durée) d'expériences et de découvertes, c'est d'une certaine manière donner corps à ce qui a été construit et, en arts plastiques, conserver les traces visuelles de ce qui a été élaboré. Mais on doit associer "journal" et "sélection" : impérativement ne pas compiler/accumuler mais organiser/dominer.

Ce type de dispositif met ainsi doublement l'accent sur les **compétences-processus** et renvoie à des notions maintes fois valorisées en ce dossier : l'**auto-évaluation** et la **métacognition**. De nombreux auteurs⁶⁹ préconisent des éléments de commentaire auxquels nous sommes déjà habitués, notamment :

1. dire pourquoi cette expérience m'a plu (pourquoi j'ai choisi de la sélectionner ici) ;
2. dire comment je m'y suis pris pour réaliser ce travail ;
3. dire ce que j'ai appris à cette occasion.

Le portfolio est ainsi à la fois un instrument de formation comme il vient d'être dit mais aussi d'évaluation en ce qu'il contient des pièces qui sont les témoins des connaissances, des habiletés et des compétences acquises mais également, par la manière dont les éléments sont présentés, de la perception que l'élève en a (on peut par exemple demander à l'élève d'indiquer à quel nouveau projet il souhaite maintenant s'attaquer).

⁶⁶ Voir notre article (2005) : *Un portfolio numérique en arts plastiques ?* sur <http://www.aix-mrs.iufm.fr>, filière arts plastiques, rubrique didactique, recherche second degré.

⁶⁷ G. Scallon (2000), *Le portfolio ou dossier d'apprentissage, guide pratique*, Canada, dossiers de l'Université de Laval.

⁶⁸ F. Monière, « La voie artistique, un projet pédagogique intégrateur » in F. Gagnon-Bourget et F. Joyal (2000), *op. cit.*, page 115.

⁶⁹ S.G. Paris et L.R. Ayres (2000), *Réfléchir et devenir. Apprendre en autonomie. Des outils pour l'enseignant et l'apprenant*, Bruxelles, De Boeck, p. 94 ainsi que L.M. Bélaïr (1999), *L'évaluation dans l'école*, Paris, ESF.

A cet égard, l'occasion de *présenter son dossier à un auditoire* ne peut être qu'un facteur de renforcement ... à condition de ne pas y voir seulement prétexte à la rédaction du bulletin trimestriel ! Naturellement, il faut prévoir l'intégration de ce type de support dans le dispositif pédagogique de la classe et, lorsqu'il est possible, dans le travail à la maison : Quelle durée y consacrer ? Quand ? Echanges entre élèves ? Exposition à la médiathèque ? Consultation en ligne ? Rencontres-parents⁷⁰ ou journées portes ouvertes ?

Bref, numérique ou non, cette piste est sans aucun doute à creuser pour ce qui concerne notre discipline au collège. On remarquera d'ailleurs que l'idée du portfolio a déjà largement fait son chemin en France, qu'il s'agisse de la production des élèves lors des « itinéraires de découverte » en classe de 4^{ème} ou des « travaux personnels encadrés » au lycée et, plus encore, des nouvelles règles du baccalauréat où l'épreuve d'arts plastiques est remplacée par la présentation d'un dossier de travaux⁷¹ depuis 2003 (compte tenu des ambitions de notre discipline, la production plastique en temps et format limités avait révélé depuis de nombreuses années sa difficulté à témoigner d'un large éventail de compétences tel qu'il est aujourd'hui détaillé dans le programme de la classe terminale).

Ce n'est finalement que depuis très peu d'années (le milieu des années quatre-vingt dix, dirons-nous) que l'effort de réflexion et de formation des enseignants d'arts plastiques, notamment à l'IUFM d'Aix, s'est porté sur deux points qui aujourd'hui se révèlent essentiels : **la pratique de l'auto-évaluation et la capitalisation des acquis**. Nous voudrions insister ici sur la nécessité absolue de travailler en ce sens. Une enquête de l'INRP sur le bilan des acquis en 3^{ème} s'en était faite l'écho⁷² il y a déjà quelques années en constatant que si les élèves avaient généralement acquis l'expérience d'une pratique diversifiée et actualisée, ce qui relevait du recul réflexif et de la compréhension des enjeux, du moins mis en mots par le vocabulaire spécifique, était nettement moins satisfaisant. D'où l'importance, dans la synthèse publiée par l'IUFM d'Aix, du chapitre consacré aux « **outils didactiques** » (qui prouve aussi d'ailleurs que de très nombreux collègues d'arts plastiques en font régulièrement usage).

Ajoutons que le contrôle des acquis n'est pas incompatible avec la situation de projet personnel en 3^{ème} : l'enseignant comme l'élève, pour noter les progressions, peut tenir à jour une grille à double entrée, cochant au fur et à mesure les connaissances et compétences réellement intériorisées en prenant pour guide le référentiel des acquisitions espérées en fin de 3^{ème} et développé dans le cahier d'accompagnement des programmes. Sans pour autant que cela devienne un système ou une routine, aucun pointage de contenus ne vaudra ni ne pourra se substituer à l'éveil d'une curiosité ou d'un désir, aussi fragiles qu'ils puissent être. Pensons à cet égard la mise en garde de C. Delorme (1987) : « *La tentation de vouloir tout évaluer guette l'apprenti-évaluateur [...] outre le danger de mettre sur le même plan des informations d'inégale valeur [cela laisserait croire] que plus on démultiplie l'analyse, plus rigoureuse sera l'évaluation*⁷³ ».

Les journées de stage sur l'évaluation en arts plastiques conduites par l'IUFM d'Aix-Marseille dans le cadre de la formation continue des personnels en 2002 (Rectorat – DAFIP) furent un grand moment de mutualisation des pratiques didactiques de terrain : par l'élargissement de nos ambitions en termes d'acquisitions, par l'accent porté sur ce qui, au-delà de la pratique contribue à faire de l'élève un adulte, elles ont fait ressortir la finalité première

⁷⁰ S.G. Paris et L.R. Ayres (*op. cit.*, p. 86) préconisent des « journées du portfolio » en direction des parents.

⁷¹ (fiches de recherches, croquis, diverses productions...), voir B.O. n°28 du 11 juillet 2002.

⁷² INRP (1997), *Connaissances en arts plastiques. Bilan du premier cycle*, Paris, éditions de l'INRP, pp. 189-197.

⁷³ C. Delorme et al. (1987), *L'évaluation en questions*, Paris, ESF, p. 29.

de l'évaluation en contexte scolaire qui est d'accompagner l'élève dans sa progression et dans son devenir.

De mon point de vue, toute réflexion sur l'évaluation doit s'organiser en référence à cette visée sur le long terme, et c'est ce que j'appellerai l'**évaluation positive**. Trop souvent encore, quelles que soient les acquisitions à repérer, les enseignants procèdent par la négative, c'est-à-dire en constatant des insuffisances. Si cela est naturellement légitime dans une phase formative afin de s'employer à consolider les acquis de l'élève sur autant de points que de possible, vient ensuite le temps où l'essentiel consiste à savoir sur quoi l'on peut s'appuyer pour réussir dans la vie. De sorte que, pour en rester ici au terrain des arts plastiques, si nos impératifs sont d'abord effectivement de nous intéresser aux acquisitions disciplinaires stabilisées – il s'agit là des connaissances et compétences désignées explicitement par les textes des programmes – et de les contrôler, nos préoccupations doivent impérativement s'élargir vers deux directions :

- ce qui relève de la construction de la personne adulte : ainsi, qu'en est-il, certes, de la curiosité et de l'intérêt suscités pour l'art (par exemple), mais qu'en est-il aussi des acquisitions transversales développées (maîtrise de la langue dès les petites classes, esprit d'analyse, esprit critique et rigueur de raisonnement, aptitude à bâtir et mener un projet jusqu'à son terme, attitude ou implication citoyenne...) ?
- ce qui relève de l'estime de soi et du profil de vie : en quoi ce qui a été vécu et produit en arts plastiques peut-il aider à se construire un futur ? Pratiquer une évaluation positive, c'est s'efforcer de relever les circonstances où l'élève réussit (et ses aptitudes en termes de sérieux, d'intuition, de persévérance, de minutie, mais aussi d'assimilation, d'auto-analyse et de remise en question, par exemple), c'est mettre en lumière la part d'excellence que chacun possède en lui-même. Car contribuer à ouvrir des perspectives d'avenir pour nos élèves, n'est-ce pas une des tâches les plus essentielles assignées à l'école ? Et ici l'observation et la parole de l'enseignant d'arts plastiques peut s'avérer du plus haut intérêt.

La tâche est rude, nul ne le contestera. Mais de toutes façons, évaluer les fruits d'un enseignement pour lequel nous avons reçu « mission », c'est bien cela, c'est bien aller jusqu'à ce terme. Et c'est aussi cette nécessité qui continuera à justifier la place des « arts plastiques » à l'intérieur du système éducatif français.

Plus largement encore, évaluer en ce sens c'est communiquer, c'est partager une quête du futur sans qu'il y ait pour autant de niveau imposé ou de cible à atteindre fixée à l'avance (les examens, eux, très ponctuellement, sont faits pour cela).

Pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel (ce qui n'a rien à voir avec faire croire que tout est réussi), évaluer, c'est s'ouvrir à l'imprévu (mot qui nous est cher) pour y rechercher l'être, c'est une opération qu'il faut d'emblée considérer comme complexe et permanente. Evaluer, c'est aider à l'avancée de l'autre.

Evaluer, dirons-nous pour conclure, c'est accompagner.